

Ecoslops S.A.
Exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

AUDITINVEST
92, avenue de Wagram
75017 Paris
S.A.S. au capital de € 10 000
750 913 170 R.C.S. Paris

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

ERNST & YOUNG et Autres
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Ecoslops S.A.

Exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société Ecoslops S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Ecoslops S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note « Immobilisations financières » de l'annexe aux comptes annuels précise les modalités d'appréciation de la valeur d'utilité des titres de participation. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons analysé le caractère approprié des méthodes comptables précisées dans cette note. Nous avons également examiné le tableau des filiales et participations afin d'étudier la pertinence de l'information fournie en annexe.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

■ Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

■ Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

■ Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris et Paris-La Défense, le 30 avril 2024

Les Commissaires aux Comptes

AUDITINVEST

ERNST & YOUNG et Autres

Jean-Noël Servans

Yves Decrette

Romain Lancner

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le		Exercice précédent		Variation
	31/12/2023		31/12/2022		
	(12 mois)		(12 mois)		
	Brut	Amort. prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement					
Recherche et développement	1 027 396	807 012	220 385	330 384	-110 000
Concessions, brevets, droits similaires	5 680	5 680			
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	132 827	128 691	4 136	58 892	-54 756
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations	13 350 044	3 793 588	9 556 456	13 309 242	-3 752 786
Créances rattachées à des participations	22 729 019	4 165 287	18 563 732	19 810 622	-1 246 889
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	156 697		156 697	130 719	25 978
TOTAL (I)	37 401 662	8 900 257	28 501 405	33 639 858	-5 138 453
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens				250 000	-250 000
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes	6 112		6 112	6 279	-167
Clients et comptes rattachés	28 656	18 437	10 219	2 367 556	-2 357 337
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs	21 712		21 712		21 712
. Personnel					
. Organismes sociaux					0
. Etat, impôts sur les bénéfices	362 758		362 758	389 909	-27 151
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	157 815		157 815	216 799	-58 984
. Autres	1 422 789	34 347	1 388 442	3 576 448	-2 188 006
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement	6 791		6 791	18 334	-11 543
Disponibilités	301 332		301 332	1 483 373	-1 182 041
Instruments financiers à terme et jetons détenus					
Charges constatées d'avance	201 346		201 346	69 043	132 303
TOTAL (II)	2 509 311	52 784	2 456 527	8 377 741	-5 921 214
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)	384 242		384 242	494 068	-109 826
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	40 295 215	8 953 041	31 342 174	42 511 667	-11 169 493

Bilan (suite) Présenté en Euros

PASSIF	<small>Exercice clos le</small> 31/12/2023 <small>(12 mois)</small>	<small>Exercice précédent</small> 31/12/2022 <small>(12 mois)</small>	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé :)	5 184 626	5 180 576	4 050
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	38 590 224	38 594 274	-4 050
Ecarts de réévaluation			
Réserve légale			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau	-15 223 771	-12 327 954	-2 895 818
Résultat de l'exercice	-11 720 674	-2 895 818	-8 824 857
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
TOTAL (I)	16 830 404	28 551 079	-11 720 675
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			0
Provisions pour charges			
TOTAL (III)	0	0	0
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts	12 911 767	12 358 874	552 893
. Découverts, concours bancaires		512	-512
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers	340 000	430 000	-90 000
. Associés	140		140
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 003 163	633 153	370 010
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	102 199	252 324	-150 125
. Organismes sociaux	92 238	163 858	-71 620
. Etat, impôts sur les bénéfices			
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	2 642	45 555	-42 913
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	11 733	12 226	-493
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	47 860	61 860	-14 000
Autres dettes	26	2 226	-2 200
Instruments financiers à terme			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	14 511 770	13 960 588	551 182
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	31 342 174	42 511 667	-11 169 493

Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le		Exercice précédent	Variation		
	31/12/2023		31/12/2022	absolue	%	
	(12 mois)		(12 mois)			
	France	Exportations	Total	Total		
Ventes de marchandises						
Production vendue biens				265 659	-265 659	N/A
Production vendue services	-214 567	327 139	112 572	663 457	-550 885	-83
Chiffres d'affaires Net	-214 567	327 139	112 572	929 116	-816 544	N/A
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			1 827	35 195	-33 368	N/A
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			152	21 113	-20 961	-99
Autres produits			19 723	7 789	11 934	N/A
Total des produits d'exploitation (I)			134 274	993 213	-858 939	-86
Achats de biens et de marchandises (y compris droits de douane)						
Variation de stock (biens et marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements			23 777	405 325	-381 548	-94
Variation de stock (matières premières et autres approv.)			250 000	198 598	51 402	N/A
Autres achats et charges externes			851 591	857 322	-5 731	-1
Impôts, taxes et versements assimilés			18 889	20 292	-1 403	-7
Salaires et traitements			934 619	1 176 877	-242 258	-21
Charges sociales			412 088	498 789	-86 701	-17
Dotations aux amortissements sur immobilisations			122 880	202 093	-79 213	-39
Dotations aux provisions sur immobilisations			47 168		47 168	
Dotations aux provisions sur actif circulant			18 437		18 437	
Dotations aux amortissements- charges à répartir			109 826	109 826	0	0
Autres charges			436	11 364	-10 928	-96
Total des charges d'exploitation (II)			2 789 711	3 490 485	-690 774	-20
RESULTAT EXPLOITATION (I-II)			-2 655 437	-2 487 272	-168 165	7
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances			169 826	212 089	-42 263	-20
Autres intérêts et produits assimilés			8 015	18 202	-10 187	-56
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (V)			177 841	230 291	-52 450	-23
Dotations financières aux amortissements et provisions			7 918 073	40 802	7 877 271	N/A
Intérêts et charges assimilées			1 004 398	987 944	16 454	2
Différences négatives de change			56		56	
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement						
Total des charges financières (VI)			8 922 527	1 028 746	7 893 781	767
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			-8 744 686	-798 455	-7 946 231	995
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II-IV+V-VI)			-11 400 123	-3 285 727	-8 114 396	247

Compte de résultat (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation absolue	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital	13 900		13 900	
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (VII)	13 900		13 900	
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	674 318		674 318	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	22 892		22 892	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VIII)	697 210	0	697 210	N/A
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-683 309	0	-683 309	N/A
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	-362 758	-389 909	27 151	-7
Total des Produits (I+III+V+VII)	326 015	1 223 504	-897 489	-73
Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)	12 046 690	4 119 322	7 927 368	192
RESULTAT NET	-11 720 674	-2 895 818	-8 824 856	305
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

Annexes aux comptes annuels 2023

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2023 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2022 avait également une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 31 342 174 €

Le résultat net comptable est une perte de 11 720 674 €.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 et 121-2 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29 novembre 1983 ainsi que des règlements ANC n°2014-03 du 5 juin 2014, modifié par les règlements ANC 2018-01 du 20 avril 2018, 2018-02 du 6 juillet 2018 et 2018-07 du 10 décembre 2018, relatifs à la réécriture du plan comptable général applicables à la clôture de l'exercice et dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Utilisations d'estimation

Ces comptes sociaux impliquent que la société fasse un certain nombre d'estimations et retienne certaines hypothèses, dans le cadre des principes comptables appliqués qui affectent les actifs, les passifs, les notes sur les actifs et les passifs potentiels à la date des comptes, ainsi que les produits et charges enregistrés pendant l'exercice. La société revoit ses estimations de manière régulière. Des événements et des changements de circonstances peuvent conduire à des estimations différentes, et les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Coût de développement

Depuis sa création, la société a procédé à l'immobilisation de frais de recherche et développement au titre du projet P2R-OW2P ainsi qu'au titre du projet Scarabox. Ces dépenses sont amorties sur une durée de 5 ans.

Immobilisations incorporelles

Le poste « concessions, brevets, droits similaires » au 31 décembre 2023 correspond à des logiciels acquis par la société.

Les amortissements sont calculés en mode linéaire sur une durée de 1 à 3 ans.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites à l'actif pour leur coût d'acquisition.
Les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis.

Les amortissements sont calculés en mode linéaire selon les durées attendues d'utilisation suivantes :

Matériels de bureau et informatiques :	3 à 5 ans
Mobiliers :	10 ans

Ainsi, au 31 décembre 2023, une dépréciation a été constatée sur les agencements des bureaux du 7, rue Henri Rochefort – 75017 Paris, compte tenu de la signature en décembre 2023 d'un nouveau bail pour les bureaux de la société.

Immobilisations financières :

La valeur brute des titres de participation correspond à leur coût d'acquisition. Le cas échéant, à la clôture de l'exercice, les titres sont dépréciés à concurrence de la valeur d'utilité. Celle-ci est appréciée selon les différents critères tels que la quote-part des capitaux propres de la société concernée, ses cash-flows et perspectives futures de rentabilité.

La société Ecoslops SA dispose de titres de participation de la société Ecoslops Portugal SA, de la société Ecoslops Provence SAS, de la société Cleanwater Lda, de la société Ecoslops Cote d'Ivoire SA, de la société Ecoslops Flanders BV, de la société Koleoptech SAS et de la société camerounaise Valtech Energy Sarl. Compte tenu de la décision de ne pas réaliser le projet Anvers, les titres de la filiale Ecoslops Flanders sont dépréciés et cette filiale est en cours de dissolution au 31 décembre 2023.

L'avance en compte courant bloquée à la société Ecoslops Portugal SA inscrite en « créances rattachées à des participations » s'élève au 31 décembre 2023 à 6 700 000€.

En 2012, la société a consenti à la société Ecoslops Portugal SA un prêt d'un montant de 2 000 000€. Par avenants, des compléments de prêt ont été effectués. Au 31 décembre 2023, le montant du prêt accordé à la filiale portugaise s'élève à 2 773 732€. Au titre de l'exercice écoulé, les intérêts perçus sur ce prêt, ainsi que sur le compte courant, s'élèvent à 169 826€.

La société ECOSLOPS SA a consenti 2 prêts à sa filiale Ecoslops Provence. Le 1^{er} prêt s'élève à 11 765 287€ et est rémunéré sur la base d'un taux Euribor +1,5%. Le second prêt s'élève à 400 000 € et est à taux zéro, dans la mesure où il est le reflet de l'emprunt à taux zéro consenti par la région PACA dans le cadre de la construction de l'unité de Marseille. Au titre de l'exercice écoulé, et compte tenu des accords relatifs à la cession en cours de cette filiale (cf éléments significatifs), la société n'a pas facturé d'intérêts.

Stocks

Les stocks sont évalués à leur coût de production, qui est constitué du prix d'achat, des frais accessoires et autres charges directement et indirectement attribuables à la production des stocks.

Une provision pour dépréciation est calculée lorsque la valeur vénale du bien considéré est inférieure à la valeur nette inscrite au bilan.

Provisions

La société comptabilise une provision lorsqu'elle a une obligation vis-à-vis d'un tiers, lorsque la perte ou le passif est probable et peut être raisonnablement évalué. Au cas où cette perte ou ce passif n'est ni probable, ni ne peut être raisonnablement évalué mais demeure possible, la société fait état d'un passif éventuel dans les engagements.

ELEMENTS SIGNIFICATIFS

Augmentation de capital de Ecoslops SA

En date du 11 juin 2023, le Président Directeur Général a constaté l'émission de 4 050 actions nouvelles, provenant de l'attribution définitive de 4 050 actions gratuites, et libérées par incorporation à due concurrence d'une somme prélevée sur le compte de prime d'émission.

Le capital a ainsi été porté de 5 180 576€ à 5 184 626€.

Attribution gratuite d'actions et attribution de BSPCE

Le Conseil d'administration du 20 février 2023 a autorisé l'attribution gratuite de 37 400 actions régies par le Plan AGA 2023-1 et de 34 400 BSPCE régis par le Plan BSPCE 2023-1.

Financement :

Il est rappelé qu'au cours de l'exercice 2019 ECOSLOPS SA a obtenu un prêt « corporate » de la Banque Européenne d'Investissement pour un montant de 18 millions d'euros. Au 31 décembre 2023, les tirages effectués sont de 10 millions d'euros. Le projet d'unité à Anvers ayant été abandonné, le dernier tirage de 8 millions d'euros ne sera jamais effectué.

Participations :

Compte tenu des difficultés opérationnelles et financières de la filiale Ecoslops Provence, joint-venture avec TotalEnergies Raffinage France (« TERF »), les deux partenaires se sont rapprochés courant 2023 afin de rechercher une solution permettant d'une part de préserver les ressources financières d'Ecoslops et d'autre part de donner un avenir à cette unité dans un périmètre différent. A l'issue de cette réflexion, Ecoslops SA et TERF se sont mis d'accord pour que TERF rachète la participation de 75,01% d'Ecoslops dans Ecoslops Provence et opère seul à 100% cette unité au sein de son périmètre.

Dans cette optique, les deux sociétés ont signé le 18 décembre 2023 un contrat de cession d'actions, prévoyant le rachat des actions et prêts actionnaire d'Ecoslops SA dans Ecoslops Provence pour un montant de 8,0M€, payable intégralement au closing de la transaction, après levée des conditions suspensives. Ce closing est intervenu, comme anticipé, le 29 février 2024. Les titres et prêts actionnaires ont été dépréciés en conséquence dans les comptes clos le 31 décembre 2023.

Dépenses de recherche et développement :

Au 31 décembre 2023, les coûts de développement éligibles au crédit impôt recherche (CIR) se sont élevés à 1 209 k€. La société ECOSLOPS SA a demandé le remboursement du CIR 2023 pour un montant de 363 k€.

Suivi de l'impact du conflit russo-ukrainien sur la société et ses filiales

Le déclenchement du conflit russo-ukrainien le 24 février 2022 a depuis cette date des conséquences sur la situation géopolitique et sur le plan économique. A ce titre, le groupe Ecoslops précise :

- qu'il n'a à ce jour, de façon directe ou indirecte, aucune activité, ni ressource liées à ces territoires ;
- qu'à la date d'arrêté des comptes, aucun élément n'est de nature à remettre en cause la comptabilisation et l'évaluation des actifs et passifs du groupe.

Par ailleurs, le conflit russo-ukrainien a des répercussions importantes sur les marchés de l'énergie, et notamment celui des produits pétroliers, sur lequel est présent le groupe. Aussi il convient de souligner que le Brent était en moyenne de 71\$/bbl en 2021, 99\$/bbl en 2022 et 82\$/bbl en 2023. Le business model du groupe étant tourné vers la production de combustibles issus de déchets d'hydrocarbures, cette volatilité des cours a un effet direct sur le niveau de marge brute

réalisée sur l'activité « Produits raffinés ». A ce titre, le développement de l'activité Scarabox a aussi pour objectif de limiter la dépendance directe des résultats du groupe aux cours pétroliers.

Continuité d'exploitation :

Compte tenu de la situation financière de la société, assainie après le closing de la transaction de cession d'Ecoslops Provence, et des perspectives commerciales, notamment sur la Scarabox, le principe de continuité d'exploitation est approprié pour la clôture des comptes au 31 Décembre 2023.

ELEMENTS POSTERIEURS AU 31 DECEMBRE 2023

Comme indiqué dans les éléments significatifs, le closing de l'opération de cession d'Ecoslops Provence ainsi que le paiement de la transaction ont été réalisés le 29 février 2024. Aucune garantie de passif n'a été octroyée par Ecoslops SA. Le paiement en numéraire de 8,0M€ pour les titres et les prêts actionnaire est complété par une reprise de la dette bancaire d'Ecoslops Provence qui, au 31 décembre 2023, s'élevait à 5,0M€. Une partie du paiement de 8,0M€ a donné lieu à un remboursement par Ecoslops SA le même jour des sommes dues à la Banque Européenne d'Investissement (« BEI ») au titre de 2023, soit 1,9M€ (0,5M€ en capital et 1,4M€ d'intérêts et royalty fees).

Le périmètre et le profil du groupe étant modifié par la cession d'Ecoslops Provence, la BEI et la société sont d'ores et déjà convenues d'engager des négociations de bonne foi afin d'ajuster, le cas échéant, les termes et conditions des accords financiers existants, en tenant compte d'un business plan actualisé. L'information financière donnée en annexe sur l'endettement est basée sur les accords existants à la date d'arrêté des comptes.

Enfin, la société a déménagé ses bureaux. Depuis le 1^{er} mars 2024, le siège social de la société est à l'adresse suivante : 5, rue de Chazelles – 75017 Paris.

Annexes aux comptes annuels 2023 (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 37 401 662 €

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	1 033 076	-	-	1 033 076
Immobilisations corporelles	132 827	28 184	28 184	132 827
Titres de participations	13 350 044	-	-	13 350 044
Prêts aux filiales / Crédit vendeur	19 810 622	2 918 397	-	22 729 019
Dépôts de garantie	130 719	25 978	-	156 697
TOTAL	34 457 287	2 972 559	28 184	37 401 662

L'essentiel de l'augmentation des immobilisations financières est liée :

- Au reclassement en créance rattachée à des participations d'un montant de 1 590 k€ (préalablement enregistré en créances clients) correspondant au crédit vendeur accordé par la société à la société Valtech Energy. Ce montant sera exigible lorsque la société Valtech Energy aura remboursé son crédit bancaire.
- A 24 k€ de dépôt de garantie versés pour le nouveau bail conclu en décembre 2023, qui prend effet au 1^{er} mars 2024, dans le cadre du déménagement du siège social de la société.

Amortissements et provisions d'actif immobilisé = 8 900 257 €

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	702 692	110 000	-	812 692
Immobilisations corporelles	73 935	54 756	-	128 691
Immobilisations financières	40 802	7 918 073	-	7 958 875
TOTAL	817 429	8 082 828		8 900 257

Immobilisations incorporelles et corporelles : détail et amortissements/provisions en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant Brut	Amortis./Provision	Valeur nette	Durée
Frais recherche & développement	1 027 396	807 012	220 385	5 ans
Concess.brevets licences	5 680	5 680	0	de 1 à 3 ans
Instal./agenc.divers	62 292	61 221	1 071	15 ans
Mat.bureau & informatique	39 146	36 752	2 394	De 3 à 5 ans
Mobilier	31 389	30 718	671	10 ans
TOTAL	1 165 903	941 383	223 521	

Immobilisations financières : détail et amortissements/provisions en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant Brut	Amortis./Provision	Capital restant à verser	Valeur nette
Titres Ecoslops Portugal	8 869 900	-	-	8 869 900
Titres Ecoslops Provence	3 750 500	3 750 499	-	1
Titres Cleanwater	10 000	-	-	10 000
Titres Ecoslops Côte d'ivoire	9 147	2 287	6 860	-
Titres Ecoslops Flanders	100 000	40 802	41 000	18 198
Titres Valtech Energy	600 497	-	-	600 497
Titres Koleoptech	10 000	-	-	10 000
Prêt actionnaire Ecoslops Portugal	8 973 732	-	-	8 973 732
Prêt actionnaire Ecoslops Provence	12 165 287	4 165 287	-	8 000 000
Créance rattachée à Valtech Energy	1 590 000	-	-	1 590 000
Dépôts de garantie	56 697	-	-	56 697
Caution BPI	100 000	-	-	100 000
TOTAL	36 235 759	7 958 875	47 860	28 229 024

Créances clients = 28 656 €

Etat des créances	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Autres créances clients	10 219	10 219	-	-
Créances douteuses dépréciées à 100%	18 437			
TOTAL	28 656	10 219	-	

Au 31 décembre 2023, le montant des créances clients est à moins d'un an pour un montant de 10 k€. Le montant des créances douteuses s'élève à 18 k€, et est provisionné à 100%

Etat des autres créances = 1 965 074 €

Etat des autres créances	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Crédit d'impôt recherche	362 758	362 758		
TVA	157 815	157 815		
Compte courant Ecoslops Portugal	1 026 268	1 026 268		
Compte courant Ecoslops Provence	6 354	6 354		
Compte courant Valtech Energy	355 357	-	355 357	
Autres créances	56 522	56 522		
TOTAL	1 965 074	1 609 717	355 357	-

Charges constatées d'avance = 201 346 €

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur. Elles intègrent notamment un montant de 150 k€ de frais d'études préliminaires relatifs au projet de Scarabox en Côte d'Ivoire.

Charges à répartir = 384 242 €

Les charges à répartir correspondent aux charges supportées par la société pour la contractualisation de l'emprunt BEI (commission bancaire, frais des avocats et des conseillers financiers). Elles s'élèvent en valeur brute à 870 k€ et sont réparties sur la durée de l'emprunt, à savoir du 31 juillet 2019 au 30 juin 2027.

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social = 5 184 626 €

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	5 180 576	1,00	5 180 576
Attribution définitive d'actions gratuites	4 050	1,00	4 050
Titres en fin d'exercice	5 184 626	1,00	5 184 626

Au 31 décembre 2023, Ecoslops SA détient 5 244 de ses propres actions dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu le 28 juin 2018 entre Ecoslops SA et Portzamparc.

Variation des capitaux propres

Variation des capitaux propres	Capital	Primes	Report à nouveau	Résultat net	Total capitaux propres
Situation au 31 Décembre 2020	4 436 012€	33 213 899€	-7 480 461€	- 2 164 347€	28 005 102€
Attribution définitives d'actions gratuites	5 750€	- 5 750€			-
Augmentation de capital	719 494€	5 405 445€			6 124 939€
Affectation du résultat			- 2 164 347€	2 164 347€	-
Résultat 31 décembre 2021			-	- 2 683 145€	-2 683 145€
Situation au 31 Décembre 2021	5 161 256€	38 613 594€	-9 644 808€	- 2 683 145€	31 446 896€
Attribution définitives d'actions gratuites	19 320€	- 19 320€			-
Affectation du résultat			- 2 683 145€	2 683 145€	-
Résultat 31 décembre 2022				- 2 895 818€	- 2 895 818€
Situation au 31 Décembre 2022	5 180 576€	38 594 274€	-12 327 954€	- 2 895 818€	28 551 079€
Attribution définitives d'actions gratuites	4 050€	- 4 050€			-
Affectation du résultat			- 2 895 818€	2 895 818€	-
Résultat 31 décembre 2023				- 11 720 674€	- 11 720 674€
Situation au 31 Décembre 2023	5 184 626€	38 590 224€	-15 223 771€	- 11 720 674€	16 830 404€

En date du 11 juin 2023, et par subdélégation du Conseil d'administration du 10 juin 2021, le Président Directeur Général a constaté l'émission de 4 050 actions nouvelles, provenant de l'attribution définitive de 4 050 actions gratuites du plans 2021-2, et libérées par incorporation à due concurrence d'une somme prélevée sur le compte de prime d'émission.

Eléments financiers dilutifs

Au 31 décembre 2023, il existe 3 plans d'attribution gratuite d'actions et 1 plan d'attribution de BSPCE non échus, autorisés par les Conseils d'administration du 8 décembre 2022 et 20 février 2023. Les caractéristiques initiales de ces 4 plans sont les suivantes :

Plan	Date d'attribution par le Conseil d'Administration	Nombre d'actions	Date d'attribution définitive	Fin de période de conversation
AGA 2022-1	08/12/2022	41 875	12/12/2024	12/12/2025
AGA 2022-2	08/12/2022	6 605	12/12/2024	12/12/2025
AGA 2023-1	20/02/2023	37 400	30/06/2026	30/06/2026
BSPCE 2023-1	20/02/2023	34 400	30/06/2027	30/06/2027
Total		120 280		

Compte tenu des conditions d'attribution, et notamment la condition de présence, le nombre d'actions nouvelles susceptibles d'être émises, au 31 décembre 2023, s'élevait à 100 760 actions soit un capital potentiel de 1,94 % (sur une base non diluée).

Emprunts bancaires et dettes financières diverses = 11 340 000 € et 1 911 767 € d'intérêts courus

Etat des emprunts	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Maturité
Emprunt BPI	1 000 000	400 000	600 000	Avril 2026
Emprunt PACA	340 000	130 000	210 000	Juillet 2026
Emprunt BEI	10 000 000	1 000 000	9 000 000	Juin 2027
Intérêts courus sur emprunt & autres	1 911 767	1 911 767	-	-
TOTAL	13 251 767	3 441 767	9 810 000	-

Les dettes bancaires et financières sont enregistrées pour leur valeur nominale. Elles ne font pas l'objet d'actualisation.

Les emprunts bancaires ont des échéances qui s'étalent entre 2024 et 2027. Ces emprunts sont à taux fixe : 0% pour l'emprunt PACA ; 2,17% pour l'emprunt BPI et 5% pour l'emprunt BEI.

Par ailleurs, concernant l'emprunt BEI, la société est tenue, depuis le 30 juin 2022, de verser annuellement des intérêts financiers complémentaires calculés sur un % du chiffre d'affaires ou de l'EBITDA consolidé du groupe de l'année précédente, permettant à la BEI d'obtenir le TRI contractuel.

Le périmètre et le profil du groupe ayant été modifié par la cession d'Ecoslops Provence, la BEI et la société sont d'ores et déjà convenues d'engager des négociations de bonne foi (au cours du premier semestre 2024) afin d'ajuster, le cas échéant, les termes et conditions des accords financiers existants, en tenant compte d'un business plan actualisé. L'information financière communiquée ci-dessus est basée sur les accords existants à la date d'arrêt des comptes, avant négociations.

Les intérêts courus sur emprunts concernent majoritairement la BEI, pour un montant de 1,9M€ se décomposant en 1,4M€ qui étaient à verser en juin 2023 et 0,5M€ au titre de la période Juillet à décembre 2023.

Autres dettes = 1 259 862 €

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Fournisseurs	1 003 163	1 003 163		
Dettes fiscales & sociales	208 812	208 812		
Dettes sur immobilisations	47 860	47 860		
Autres dettes	26	26		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	1 259 862	1 259 862	-	-

Charges à payer par postes du bilan = 2 594 088 €

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	1 911 767
Fournisseurs	536 155
Dettes fiscales & sociales	146 166
TOTAL	2 594 088

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Ventilation du chiffre d'affaires = 112 572 €

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services – Ecoslops Portugal & Ecoslops Provence	112 572	100 %
Vente d'équipements industriels – Scarabox	-	- %
TOTAL	112 572	100 %

Ce montant se décompose principalement en management fees facturées à Ecoslops Portugal pour un montant de 315.910 € et un avoir sur management fees à Ecoslops Provence pour un montant de 215.330 € (faisant partie des efforts financiers consentis par Ecoslops SA et TERF lors de la négociation de l'accord de cession de cette filiale).

Charges d'exploitation : - 2 789 711 €

Hors dotations aux amortissements et provisions, les charges d'exploitation enregistrent une baisse de 677k€, principalement constituée d'une baisse de 329 k€ des charges de personnel (du fait notamment de l'absence de rémunération variable) et de 330 k€ des achats et variation de stock pour la Scarabox.

Résultat financier = - 8 744 686 €

Le résultat financier se décompose de la manière suivante :

Nature du résultat financier	Montant HT
Intérêts financiers – charges - sur emprunt BEI	- 950 000
Intérêts financiers – charges - sur emprunt BPI	- 30 019
Perte financière nette sur contrat de liquidité	- 16 364
Dépréciation des titres Ecoslops Côte d'Ivoire	- 2 287
Dépréciation des titres Ecoslops Provence	- 3 750 499
Dépréciation des prêts actionnaires à Ecoslops Provence	- 4 165 287
Intérêts financiers – produits – sur prêt Ecoslops Portugal	169 826
Perte de change	-56
TOTAL	-8 744 686

La cession d'Ecoslops Provence s'étant faite sur la base de 1€ pour les titres et 8.000.000 € pour les prêts actionnaire, les dépréciations correspondantes ont été comptabilisées dans les comptes clos le 31 décembre 2023.

Résultat exceptionnel = - 683 309 €

Le résultat exceptionnel se décompose de la manière suivante :

Nature du résultat financier	Montant HT
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	- 674 318
Moins-value sur cession d'un véhicule	- 8 991
TOTAL	-683 309

Les charges exceptionnelles sur opérations de gestion correspondent aux frais engagés par la société dans le cadre de la restructuration du groupe, et notamment la cession de la filiale Ecoslops Provence.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices = 362 758 €

Niveau de résultat	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	-2 655 437	362 758	-2 292 679
Résultat financier	-8 744 686	-	-8 744 686
Résultat exceptionnel	-683 309	-	-683 309
Participation des salariés	-	-	-
TOTAL	-12 083 432	362 758	-11 720 674

La société Ecoslops SA a demandé le remboursement du CIR 2023 pour un montant de 362 758 €.

AUTRES INFORMATIONS

Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Effectif moyen

Catégories de salariés	Salariés
Cadres	7,6
Non cadres	0,8
TOTAL	8,4

Informations sur les parties liées

Toutes les transactions avec les parties liées concernent des transactions effectuées entre Ecoslops SA et ses filiales et sont conclues à des conditions normales de marché

Engagement hors-bilan

Cautions données :

- Caution de 700 000 € au profit de CLT dans le cadre de la sous-concession au Portugal ;

Engagements donnés dans le cadre des financements bancaires :

- Financement de 10 M€ auprès de la Banque Européenne d'Investissement : Nantissement des comptes bancaires de Ecoslops SA et des prêts accordés par Ecoslops SA à Ecoslops Provence (qui s'élève à 12 165 287 € au 31 décembre 2023) ; nantissement de second rang des titres d'Ecoslops Provence détenus par Ecoslops SA. Ces engagements ont été approuvés par le Conseil d'Administration dans sa réunion du 20 juin 2019. Il convient de souligner que, dans le cadre de la cession d'Ecoslops Provence à TERF intervenue le 29 février 2024, la BEI a effectué des mainlevées sur la totalité des nantissements liés à Ecoslops Provence, à savoir le nantissement de second rang sur les titres Ecoslops Provence et le nantissement de premier rang sur les prêts actionnaires d'Ecoslops SA à Ecoslops Provence.
- Financement de 6,5 M€ auprès de BNP, HSBC et Banque Populaire Méditerranée souscrit par Ecoslops Provence pour l'unité de Marseille : Nantissement des comptes bancaires d'Ecoslops Provence et nantissement de 1^{er} rang sur les titres de cette filiale. Par ailleurs, Ecoslops SA se porte caution solidaire d'Ecoslops Provence dans le cadre des obligations garanties de cet emprunt, dans la limite de 4 500 600 € (3 900 520 € au titre du principal et 600 080 € au titre des intérêts et frais). Ces engagements ont été approuvés par le Conseil d'Administration dans sa réunion du 15 février 2019. Toujours dans le cadre de la cession d'Ecoslops Provence à TERF, les trois banques du pool bancaire ont effectué une mainlevée sur le nantissement de premier rang sur les titres Ecoslops Provence détenus par Ecoslops SA. Par ailleurs, avec le changement d'actionnariat d'Ecoslops Provence, Ecoslops SA n'est plus, depuis le 29 février 2024, caution solidaire d'Ecoslops Provence dans le cadre des obligations liées à cet emprunt.

DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Charges constatées d'avance = 201 346 €

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatées d'avance (486000)	201 346
TOTAL	201 346

Charges à payer = 2 594 088 €

Emprunts & dettes auprès des étab. De crédit	Montant
Banque intérêts courus (518100 & 518600)	-
Intérêts courus sur emprunts (168840)	1 911 767
TOTAL	1 911 767

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fourn factures non parvenues (408100)	536 155
Fourn. Immos factures non parvenues (408400)	-
TOTAL	536 155

Dettes fiscales et sociales	Montant
Pers congés à payer (428200)	101 081
Provision primes (428300)	-
Org.soc. congés à payer (438200)	43 713
Charges sociales / primes (438300)	-
Etat – charges à payer (448000)	-
Taxe d'apprentissage (448620)	940
Formation continue (448630)	432
TOTAL	146 166

